

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

RSEQ®

MONTRÉAL

**MINI SOCCER EXTÉRIEUR
RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE
SAISON 2018-2019**



1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Seront appliqués par ordre de prépondérance, la réglementation spécifique ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal et les règlements FIFA.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. CATÉGORIE D'ÂGE

Catégorie	Année scolaire
Moustique	5 ^e et 6 ^e année

3. NOMBRE DE JOUEURS

3.1. Pour pouvoir jouer, une équipe devra être composée d'un minimum de sept (7) joueurs et d'un maximum de quinze (15) joueurs.

3.2. Les parties seront disputées à sept (7) contre sept (7) incluant le gardien.

4. DURÉE DES MATCHS

4.1. Les parties seront de deux (2) demies de quinze (15) minutes à temps continu avec une pause de deux (2) minutes entre les demies. Lorsque le site le permet, le temps sera affiché.

4.2. Les changements se feront à la volée, sans arrêt de jeu.

4.3. Un (1) temps mort de trente (30) secondes par demie sera accordé à chacune des équipes.

4.4. Lorsqu'il y a un écart de 10 buts, l'arbitre demande à l'entraîneur dont l'équipe tire de l'arrière s'il veut arrêter le match. Celui-ci peut choisir de le continuer ou d'y mettre fin. Dans le cas où le match continue, les buts subséquents ne sont pas comptabilisés.

4.5. Lors du championnat régional seulement, dans toutes les formules de tournoi, sauf lors des préliminaires d'un tournoi à la ronde, en cas d'égalité, trois (3) tirs de pénalité seront accordés à chaque équipe (aucune prolongation). Ces tirs devront être effectués par trois (3) joueurs différents présents sur le terrain lors du signalement de la fin de la partie par l'arbitre. Après les trois (3) tirs de confrontation, si l'égalité persiste toujours, n'importe quel joueur ou substitut pourra tirer une seule fois jusqu'à ce que l'égalité soit rompue.

5. ARBITRAGE

Lors du festival et du championnat régional, un (1) arbitre sera assigné pour chacune des parties.

6. ÉQUIPEMENT

- 6.1. Le ballon officiel sera le ballon de grandeur 4. Le ballon devra être fourni par une des deux équipes s'affrontant.
- 6.2. Les protège-tibias sont obligatoires.
- 6.3. Les joueurs d'une même équipe doivent porter un chandail et une culotte de couleur uniforme. Si les deux équipes arrivent sur le terrain avec des chandails qui portent à confusion, l'équipe identifiée comme receveur (2^e sur l'horaire) doit changer de chandail ou porter des dossards.

Les joueurs doivent avoir leur chandail rentré dans leur culotte en tout temps.

7. GLISSADE « TACKLE »

Toutes les glissades seront strictement interdites.

8. FORFAIT

Un match par forfait se traduit par un pointage de 3 à 0.